

du pays, qu'environ 90 p. 100 de ses actions ordinaires sont détenues par 2,000 Canadiens et qu'un peu plus de la moitié des actions en cours entre les mains de Canadiens de la province d'Alberta elle-même. On m'écrit, et j'ai des rapports à ce sujet, que, pour ce qui est de la *Pembina Pipe Line Limited*, 95 p. 100 de ses obligations ont été vendues ici au Canada par des maisons de placement canadiennes. C'est une société qui existe depuis longtemps et qui, il y a un certain nombre d'années, a commencé à s'intéresser à la question des sous-produits par suite de l'augmentation de l'utilisation du gaz en Alberta. Elle a donc employé un certain nombre de compétences canadiennes pour étudier cette question des sous-produits. Ces sous-produits sont en général le propane, le butane, le gaz liquéfié et le sulfate. Il s'agissait de savoir s'il y avait, pour ces dérivés, un marché possible au Canada et aussi, advenant un excédent, s'il serait possible de vendre outre-frontière.

Par suite de leurs études, les spécialistes ont jugé possible,—et je cite leurs chiffres de même que ceux de la *Stevenson and Kellogg Limited*, entreprise canadienne bien connue et qui a procédé à l'analyse au nom de la société,—ils ont jugé possible, dis-je, d'établir une industrie de 50 millions de dollars en Alberta, industrie provenant du ramassage, du transport, de l'utilisation et de l'exportation de produits qui, dans l'ensemble, se perdaient. Quand je dis 50 millions de dollars, je veux dire par an. A cause de cette constatation, la *Pembina Pipe Line Limited* a parrainé un bill soumis à la Chambre, il y a environ deux ans, en vue de constituer en corporation la *Foothills Pipe Line Company*. Cette initiative résultait de l'enquête menée par des spécialistes et hommes de science canadiens et du rapport de la société *Stevenson and Kellogg* d'après lequel on estimait que, dans l'Ouest canadien, on pourrait éventuellement utiliser entre 20,000 et 40,000 barils de ces sous-produits liquides du gaz par jour, mais qu'il y aurait encore un excédent quotidien de quelque 70,000 barils.

Il a été recommandé par la *Stevenson and Kellogg* et dans les conclusions soumises par les spécialistes canadiens que s'il était possible de trouver un débouché au sud de la frontière pour les 70,000 barils en question, on pourrait établir au Canada cette industrie de 50 millions de dollars par an, par suite de l'utilisation dans l'Ouest canadien et outre-frontière des sous-produits liquides du gaz. C'est le fondement de la requête adressée à cette Chambre et à l'autre Chambre pour demander de constituer en corporation la *Foothills Company*. Cette demande de constitution en corporation a été accordée et la *Foothills Company* ainsi que la *Pembina*

*Pipe Lines Limited*, sa société sœur, ont procédé selon la même méthode que suit présentement l'*Aurora Pipe Line Company* et dont le représentant de Winnipeg-Sud (M. Chown) nous a parlé. Il en résulte que, d'après un renseignement que j'ai appris il y a peu de temps, ces sociétés ont réussi à signer avec la *Standard Oil* des États-Unis un contrat aux termes duquel la société américaine s'engage à acheter jusqu'à 70,000 barils par jour de ces sous-produits liquides pour le seul endroit où, prétend-on, ils peuvent servir, soit la région de Chicago.

Je le répète, la *Pembina Pipe Lines Limited*, à toutes fins pratiques, appartient à des Canadiens qui la dirigent. Elle joue le rôle de pionnier dans ce nouveau domaine. Comme de raison, il faudra qu'une entente soit conclue avant qu'une société américaine s'engage à recevoir 75,000 barils par jour, comparativement aux 11,000 barils dont a parlé le représentant de Winnipeg-Sud, ce qui représenterait, estime-t-on, la quantité que cette nouvelle société serait en mesure d'exporter outre-frontière.

Parce que je savais que ce serait du plus haut intérêt, j'ai demandé des précisions officielles. Les voici: dès que le projet d'investissement sera réalisé, le plan prévoit que la *Pembina* et le public canadien posséderont et exploiteront les aménagements de pipe-line situés au Canada, tant qu'une canalisation pour l'exportation ne sera pas construite entre l'Alberta et Chicago. Ce renseignement porte la signature de la *Pembina*. A ce moment-là, la *Pembina* cédera à la *Standard* les trois septièmes des intérêts qu'elle détient dans les installations albertaines. En retour, la *Pembina* achètera 35 p. 100 de toutes les actions ordinaires afférentes aux installations situées aux États-Unis. A la suite de cette opération financière, le public canadien possédera 30 p. 100, la *Pembina* 40 p. 100 et la *Standard* 30 p. 100 de toutes les installations de pipe-line situées au Canada. On estime que le projet coûtera dans son ensemble quelque 130 millions de dollars, dont 40 millions représenteront des installations situées au Canada.

Afin d'amorcer la mise en œuvre d'une telle entreprise, la *Pembina* a fait constituer, au moyen d'une loi spéciale, une société, désignée sous le nom de *Foothills Pipe Line Limited*, qui devait se charger de transporter les produits en cause depuis l'Alberta jusqu'aux États-Unis. Maintenant, la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, dominée par la *Continental Oil Company of Huston*, cherche à faire concurrence à la *Pembina* en offrant de transporter l'excédent de sous-produits liquides du gaz de l'extrémité sud de l'Alberta jusqu'aux installations de la *Continental* dans les États-Unis. Je crois comprendre qu'on n'a pas l'intention de prolonger les aménagements